



## District de l'Aude de Football



04.68.47.39.60



secretariat@aude.fff.fr



Cité des sports - 11 000 CARCASSONNE

10 avenue du général sarraill

### PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

LE TROIS JUILLET DEUX MILLE VINGT-CINQ  
A 18H40

S'est tenue l'Assemblée Générale Ordinaire dématérialisée du District de Football de l'Aude.

Le Président de Séance, avec l'intervention de la commission de surveillance des opérations électorales, constate que clubs présents ou représentés.

Après un vote pour vérifier le quorum, il est constaté que le quorum demandé par les statuts est rempli, savoir 34 membres votant sur 66 représentant 241 voix sur 433 voix.

L'Assemblée peut donc délibérer.

#### Ordre du jour

- Introduction de Monsieur Pierre MICHEAU Président du District de l'Aude de Football
- Explication des modalités de votes par le Président de la commission de surveillance des opérations électorales
- Vote de la vente du bâtiment du District de l'Aude de Football situé 07 rue Haute 11000 CARCASSONNE

#### Discussion :

Monsieur Pierre MICHEAU, Président du District de l'Aude de Football remercie les membres de l'assemblée de s'être connecté pour la réalisation de cette assemblée générale extraordinaire, rendue nécessaire pour le transfert du siège social du District. Ce transfert, décidé par le Comité Directeur, conformément aux statuts, implique plusieurs conséquences, comme notamment, une mise à jour des statuts et également une décision à prendre sur le devenir de l'ancien siège social du District, qui est propriété de ladite Association.

Dans la mesure où l'Association n'a pas la capacité juridique à conserver le bien pour un usage autre que la réalisation de la mission de l'Association et n'ayant pas d'utilité de conserver le bien pour son activité, le Comité de Direction du District de Football de l'Aude, propose la vente du bien.

Elle présente l'offre qu'elle a reçu d'un particulier qui se propose d'acheter le bien en l'état, sous condition de l'obtention d'une autorisation d'urbanisme pour changer la destination du bien en habitation, au prix de 150 000 €.

Le Président répond aux différentes questions qui lui sont posées sur la procédure de vente sur les raisons de la vente et rappelle l'intérêt économique de cette réalisation.

Le Président de surveillances des opérations électorales expose le process juridique de la vente et répond aux questions sur l'identité de l'acquéreur sur les conséquences d'un non-respect des contrats de vente qui seront signés.



## District de l'Aude de Football



04.68.47.39.60



secretariat@aude.fff.fr



Cité des sports - 11 000 CARCASSONNE

10 avenue du général sarraill

### Résolution

Les membres de l'assemblée générale extraordinaire du District de l'Aude de Football, approuve la proposition du Comité de Direction, de réaliser la vente des biens et droits immobiliers appartenant au District de Football de l'Aude, devenus sans utilité par suite du transfert du siège social et administratif de l'Association et situés à :

**CARCASSONNE (11 000) 7, rue Haute**, constituant en un immeuble édifié sur plusieurs niveaux et figurant au cadastre de la manière suivante :

Section	Numéro	Adresse	Surface
AX	32	5B rue Haute	00ha 00a 47ca
AX	162	7 rue Haute	00ha 01a 32ca

Surface Totale 00ha 01a 79ca

Moyennant le prix de CENT CINQUANTE MILLE EUROS (150 000,00 EUR), payable comptant le jour de la signature de l'acte authentique de vente,

La vente sera réalisée aux conditions et charges de droit commun en matière de vente immobilière.

L'acquéreur ayant présenté une offre d'achat à ces conditions est :

Monsieur Jean-Marc Jacques **MONTUSSAC**, Enseignant, et Madame Marie-Aude Héléne **TARBOURIECH**, Enseignante, son épouse, demeurant ensemble à CARCASSONNE (11000) 31 rue Théophile Gautier.

Ces acquéreurs ont prévu une faculté de substitution, laissant la possibilité de réaliser la vente au profit d'une autre personne, que ce soit une personne morale ou physique.

***En tout état de cause, il est précisé que l'acquéreur sur l'acte authentique de vente, ne sera pas, directement ou indirectement, un membre du Comité de Direction de l'Association.***

Tout pouvoir est donné au Président du District de l'Aude de Football, avec faculté de déléguer sa signature au profit de toute personne de son choix, de signer tous documents et tous actes pour la réalisation de cette vente et notamment l'avant-contrat et l'acte de vente.

### VOTE :

Par la suite de nouveaux arrivants, le nombre de membres votants : 41 totalisant 286 voix

POUR : 239 voix – 88,19 %

CONTRE : 32 voix- 11,81 %

*ABSTENTION : 15 voix*

**La résolution est approuvée à la majorité des voix**



## District de l'Aude de Football



04.68.47.39.60



secretariat@aude.fff.fr



Cité des sports - 11 000 CARCASSONNE  
10 avenue du général sarrail

### Signatures

**Pierre MICHEAU**

*Président du District de Football de l'Aude*

**Martine DORS**

*Membre de la Commission de  
Surveillance des opérations électorales*

M. Pierre MICHEAU

Fait à CARCASSONNE  
Le 03 juillet 2025

Mme Martine DORS

Fait à CARCASSONNE  
Le 03 juillet 2025

**François PADJEN**

*Membre de la Commission de Surveillance des opérations électorales*

M. François PADJEN

Fait à CARCASSONNE  
Le 03 juillet 2025